



AMIANTE : AUX ACTES LES MINISTRES !

Les fédérations ont rencontré le référent amiante de Bercy, M. Quéré, le 15 octobre 2018, pour obtenir un plan d'urgence amiante ministériel.

Rappelons qu'en 2018, aucune des propositions précises faites par nos Fédérations sur les mesures à prendre pour éradiquer l'amiante de notre Ministère, éviter de nouvelles contaminations ou promouvoir des mesures de reconnaissance de l'exposition d'agents malades n'a été reprise par nos Ministres.

Tout au contraire, le classement du Tripode nantais en site amiante a été écarté par le gouvernement.

Rappelons brièvement nos priorités :



- Un engagement de désamiantage massif (sites domaniaux, locatifs, cités administratives, immeubles « Pailleron »..);
- un budget à la hauteur des enjeux tant au niveau ministériel que directionnel, et - l'inscription de l'amiante comme une priorité absolue dans la politique immobilière Finances, mais aussi de l'État au travers, notamment, de l'action des Préfets ;
- l'engagement à ce que la signalétique soit réalisée dans les 49% de bâtiments où elle est encore absente avant fin 2018 ;
- un système d'alerte directionnel et ministériel qui permette de donner immédiatement aux directions et CHSCT les instructions pour réagir efficacement aux incidents qui se multiplient : défauts sur les chantiers de désamiantage ; diagnostics manifestement incomplets ou mensongers ; expositions accidentelles d'agents Finances en raison de la co-activité lors de chantiers sur des matériaux amiantés ; état des systèmes de désenfumage, etc.
- la traçabilité automatique pour les agents exposés (attestations de présence, fiches et attestations d'exposition), l'ouverture de leurs droits au suivi médical ;
- un système de réparation équitable : classement du Tripode en site amiante, reconnaissance automatique des maladies liées à l'amiante.

M. Quéré nous a assuré qu'il nous ferait au plus vite des propositions pour un plan d'action ministériel.

Nous comptons plutôt sur vos mobilisations pour préserver la santé des agents des Finances et des salarié-e-s extérieur-e-s qui interviennent dans nos bâtiments.

Et si nos Ministres faisaient appliquer les préconisations de nos préventeurs !

Equipes du bureau Santé au Travail de Bercy, Médecins de prévention, infirmières et équipes médico-sociales, Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail, secrétaires-animateurs des CHSCT, conseillers et assistants de prévention, ergonomes etc, des centaines d'agents des Finances s'activent à protéger la santé des agents des Finances et des intervenants extérieurs, quand les Ministres et certains Chefs de Service n'entravent pas leur action, jugée comme un obstacle aux restructurations et abandons de missions ! Certain-e-s vont jusqu'à se réjouir bruyamment de la disparition programmée des CHSCT !

Ainsi, depuis des années, des Chefs de Service refusent impunément la signalétique des matériaux et produits amiantés, provoquant de multiples contaminations. Ils sont couverts par leurs supérieurs hiérarchiques, jusqu'aux Ministres.

Nous avons régulièrement dénoncé cette situation, arrachant ici ou là la mise en place de cette signalétique.

Une nouvelle fiche sur la signalétique amiante nous a été présentée, élaborée par nos collègues préventeurs. Elle introduit une innovation remarquable : l'apposition d'une affichette adaptée à chaque local concerné, où seraient décrits la nature et le positionnement des matériaux amiantés.

Une solution simple, pratique et intelligente pour éviter des expositions à l'amiante.

**Nous exigeons que 100 % des bâtiments
domaniaux et locatifs en soient équipés
avant juin 2019 !**